



Les aides agricoles de DOUAISIS AGGLO

03 juillet 2025

Webinaire Terres en villes – appui économique et
compensation agricole

Contact : Mathilde NOEL – mnoel@douaisis-agglo.com / 07 89 34 69 05

Une démarche progressive pour une politique globale



Lutte contre les perturbateurs endocriniens

CARE
Protection de la ressource en eau



Les aides financières directes mises en place par DOUAISIS AGGLO



L'aide à l'installation de très petites exploitations agricoles (ATPEA)

Financement de **40%** du total des investissements productifs ou bâtiments, à hauteur de **20 000€**.

Destinée aux installations ou aux reprises d'exploitations sur des surfaces <5ha (ou <15ha si l'élevage est l'activité principale).

Depuis 2011 : 9 dossiers - 102 000€ versés



L'aide forfaitaire à la création de CUMA

Aide forfaitaire de **20 000€**.

Destinée aux CUMA :

- nouvellement créée ;
- Ayant son siège d'exploitation sur le territoire de Douaisis Agglo ;
- composée à minima de 50% d'agriculteurs ayant leur siège d'exploitation sur le territoire de Douaisis Agglo

Depuis 2019 : 1 dossier - 20 000€ versés



L'aide incitative à la conversion bio « Tremplin Bio En Douaisis »

Aide incitative à la conversion bio se situant entre **3 000€** et **16 000€** selon le nombre d'hectares convertis.

Destinée aux agriculteurs :

- ayant leurs sièges d'exploitations et les parcelles converties en AB sur le territoire de Douaisis Agglo.
- ayant converti à minima 10% de la SAU de leurs exploitations, et

Depuis 2019 : 10 bénéficiaires - 123 000€ versés

Les nouvelles aides de DOUAISIS AGGLO



L'aide à la certification bio « Certi Bio En Douaisis »

Remboursement des frais de certification en Agriculture Biologique, par exploitation et par an :

- De **20%** pour les 5 premières années de certification (Complémentarité Région 80%) dans la limite de 1 500€ HT.
- De **100%** au-delà des 5 premières années de certification dans la limite de 1 500€ HT.

Destinée aux agriculteurs :

- ayant leurs sièges d'exploitations et les parcelles converties en AB sur le territoire de Douaisis Agglo.



L'aide aux restaurateurs et traiteurs de Douaisis Agglo

Aide mensuelle, sur présentation des factures d'achats aux producteurs de Douaisis Agglo :

- Plafond mensuel de 400€
- **Surprime Bio** : élévation du plafond mensuel à **500€** sur présentation d'au moins 200€ de factures auprès de producteurs bio du territoire.

Depuis 2021 : 404 000€ versés – 67 restaurateurs



Aide aux épiceries solidaires du territoire – groupement d'achats de produits locaux

Subvention 5 000€ / épicerie solidaire / an

Destinée aux épiceries solidaires, via le groupement d'achats de produits locaux.

Depuis 2024 : 8 épiceries solidaires / 8 producteurs bénéficiaires (dont 2 bio)

Des aides financières importantes mais contraintes

✓ Aide à l'installation et la transmission de très petites exploitations agricoles (**ATPEA**)

- *Typologie précise d'exploitation (<5ha ou 15ha si élevage)*
- *Pas d'incitation au changement de pratiques agricoles*

✓ Aide forfaitaire à la création de **CUMA**

✓ Aide aux restaurateurs et traiteurs

- *Réel levier financier pour les producteurs en vente directe du territoire (404 000€ versés depuis 2020)*

✓ Aide aux épiceries solidaires

✓ Aide incitative à la conversion en AB « **TremplinBio En Douaisis** »

- *Incitative au changement de pratiques vers l'AB*
- *Réel levier financier : partage de la prise de risque que représente la conversion sur une exploitation.*
- *123 000 € versés depuis 2019.*
- *Cadre des minimis agricoles (montant limitant)*

✓ Aide à la certification en AB « **CertiBio En Douaisis** »

- *Limites :*
 - *Faible montant annuel (600€ en moyenne)*
 - *Cadre des minimis agricoles*



- Il est nécessaire de **construire un levier fort d'incitation à l'amélioration des pratiques agricoles** en faveur de l'eau, de l'environnement, de la biodiversité et de la santé. Et ce levier réside dans le **partage financier de la prise de risque du producteur sur sa ferme**.
- Les aides financières actuelles à destination des agriculteurs étaient de plus en plus **localisées** sur des thématiques (enjeu eau, ...) ou des zones géographiques (MAEC).
- Le seul outil mobilisable permettant de lever ce frein et d'accompagner et renforcer le changement de pratiques agroécologiques sur le territoire est donc un **Paiement pour Services Environnementaux et de Santé Publique**.

- **Un régime d'aide propre à Douaisis Agglo, basé sur le principe des PSE :**
 - rémunération sur condition d'engagement et de mise en place de pratiques agricoles bénéfiques à la qualité de l'eau, de l'air, des sols et de la santé publique
 - En définissant des critères de santé humaine et environnementale ;
- **Périmètre du dispositif :** tous les agriculteurs du territoire et de l'AAC de Férin, en agriculture conventionnelle et biologique ;
- **Contractualisation pluriannuelle avec les agriculteurs :** rémunération annuelle sur condition de mise en place d'actions concrètes et d'atteinte de résultats ;
- Souhait de construire un **modèle économique hybride avec des financements publics / privés**

Inscription dans le projet national ASSET



Partenariat entre 6 structures :



Coordination du projet



Territoire pilote



Expertise scientifique et médicale et formation



Expertise terrain et mobilisation agriculteurs



Territoire témoin



1. Initier une **dynamique territoriale autour des enjeux de santé environnementale** : implication d'acteurs agricoles, de santé, acteurs économiques...
2. **Maintenir et encourager des pratiques agricoles respectueuses de la santé humaine et environnementale**



→ Assurer un complément de revenu aux agriculteur·ices et leur permettre de mettre en place des pratiques vertueuses

→ **Améliorer la santé** des agriculteur·ices et des populations riveraines des zones agricoles

⇒ Construire et expérimenter un dispositif de « PSE-Santé Publique » :
qu'il soit pertinent, opérationnel et répliquable sur d'autres territoires

Budget prévisionnel de montage du projet



Budget prévisionnel : **217 000 €**

➤ Dont la part de Douaisis Agglo : 119 400 €

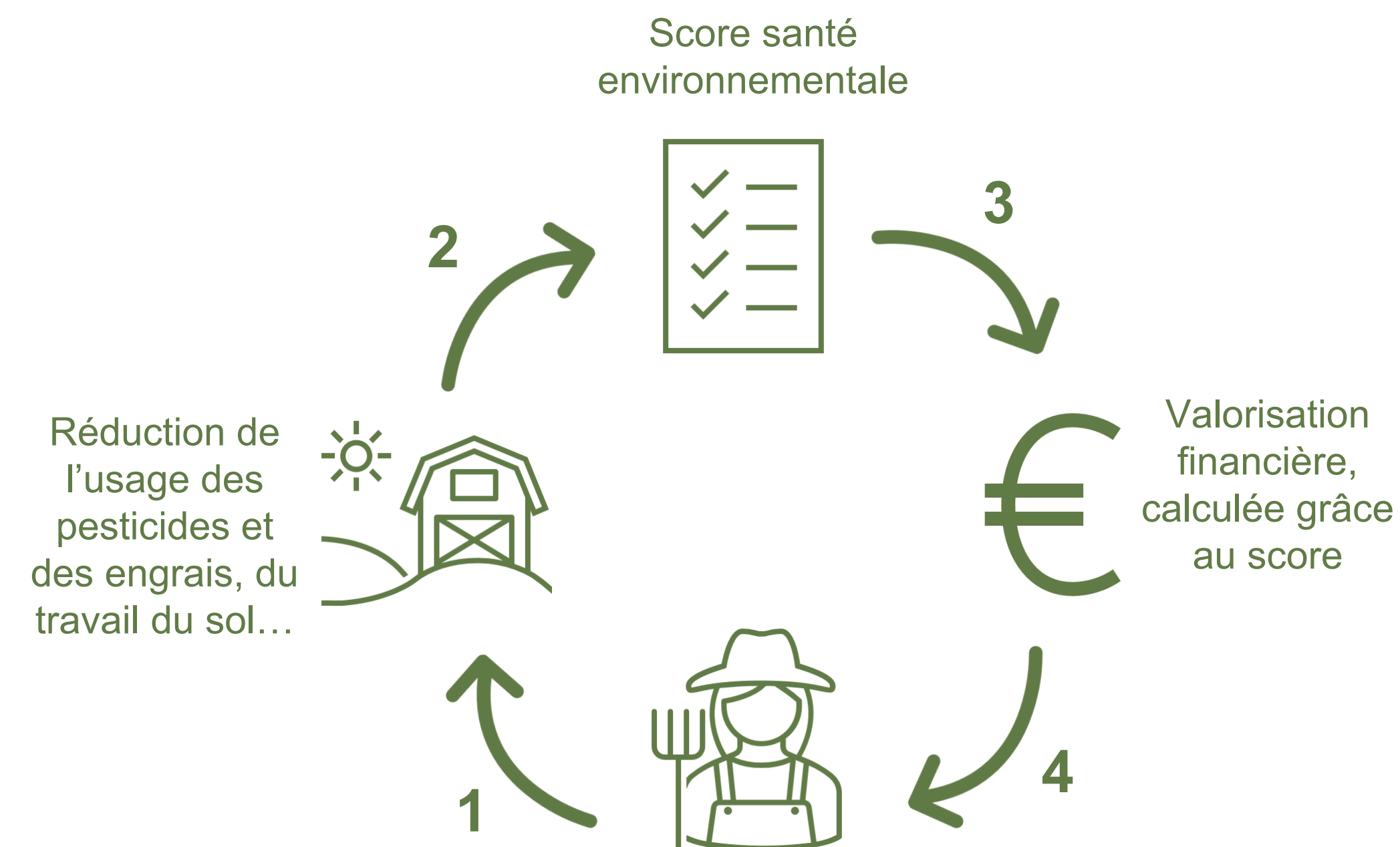
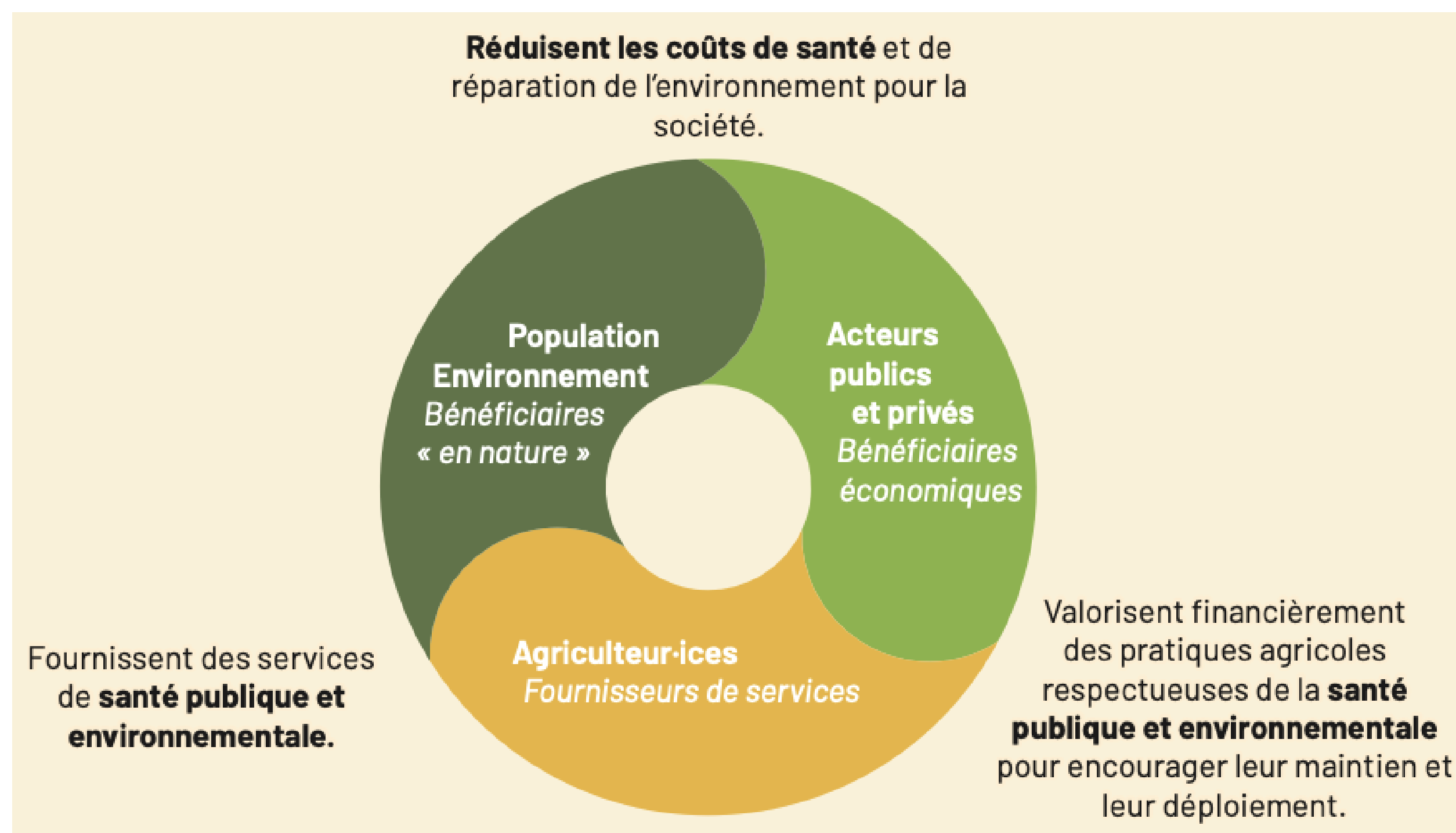


Partenaires financiers actuels :

- **120 000 €** dans le cadre du PNA, avec le soutien financier de l'ADEME ;
- **5 000 €** dans le cadre du programme ExplOrations du groupe VYV
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie (co-financements BIOCAD et CARE)



Les objectifs du projet national



- Cofinancement du PSESP par la collectivité
- Pour tous les agriculteurs du territoire
- Intégrer des indicateurs valorisant la santé humaine



- Autres sources de financements : mixtes publiques - privées
- Cadre juridique

Organisation en groupes de travail



Comité de pilotage

- Validation des décisions à chaque étape
- Réguliers



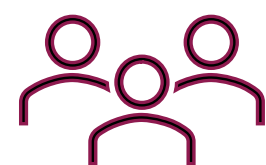
Comité technique : mobilisation des partenaires techniques locaux

- Contribution sur éléments techniques et concrets
- 3 COTECH pour la construction du cahier des charges



Groupe de travail agricole : groupe d'agriculteurs engagés dans la co-construction du dispositif de PSESP

- 3 réunions organisées



Comité des parties prenantes : financeurs, partenaires mobilisés durant le projet ou intéressés pour le suivre

- Infuser, porter à connaissance, avoir retours extérieurs sur le projet
- 3 comités durant le projet (début, milieu, fin)

+ Un comité des parties prenantes **à l'échelle locale** : 3 rencontres



Calendrier détaillé du projet



Montage du projet sur 2 ans : 2025-2026





Merci de votre attention